



COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau

Réunion du 17 janvier 2022

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MMES. Patricia ARNOUX, Christine TASTAVIN, MM. Claude COLOMBO, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Francis MAGGI, Patrick SCALA

Excusé : M. Alain BROCHE

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

18h30, début des travaux.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE

L'ASC Hospitaliers d'Antibes a adressé un courriel concernant la situation des championnats Foot Entreprise. En effet, les forfaits généraux de 2 équipes en championnat D2 laissent une poule à 4 équipes.

La Commission en charge de ces championnats étudiera toutes les possibilités afin de rendre ces compétitions attractives. En tout état de cause, à compter du 30 janvier 2022, une nouvelle formule sera mise en place.

FOOT REDUIT

Protocole mis en place à la suite de signalements de cas COVID.

U6 à U9 : signalement par courriel, pas de demande de justificatifs ;

Pour une équipe ou plus d'un même club, pas de remplacement ni de pénalité ;

Pour un club organisateur : rassemblement annulé s'il n'y a pas de possibilité de transfert sur un autre site.

U10 à U11 (tous niveaux) : signalement par courriel, pas de demande de justificatifs, match reporté si cela est possible, dans le cas contraire, le match est annulé.

U12 à U13 (tous niveaux) :

Considérant l'application des Règles à observer en cas de virus circulant dans un club ;

Considérant les conditions relatives à une possibilité de report d'une rencontre, laquelle précise que : à partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/joueurs le jour du match, l'ARS impose l'isolement de l'EQUIPE pour 7 jours (et non de l'ensemble des équipes de la catégorie ou tous les licenciés du club) ;

Considérant que les joueurs « cas contact » qui disposent d'un schéma vaccinal complet ne sont pas soumis à un isolement complet, mais seulement à des tests à réaliser selon le calendrier réglementaire ;

Considérant le nombre de joueurs disponibles dans une catégorie inscrite en compétition (de Championnat ou de Coupe) ;

En conséquence de ce qui précède, le Comité de Direction décide que toutes les demandes de report de rencontres seront soumises à l'analyse de la situation réelle des licenciés pouvant et ayant participé à la compétition dont il s'agit, en rejetant toute présentation de

joueurs atteints du COVID qui n'auraient pas participé à au moins une des trois dernières rencontres de l'équipe concernée.

La présente décision est d'application immédiate.

COURRIER

LFA : Organigramme de la Direction de la L.F.A, pris note.

AGENDA

20 janvier 2022 : réunion trimestrielle des Délégués à 19h00 au DCA ;

27 janvier 2022 : séance de la MPF (ex. BPDJ) à 18h00 au DCA ;

05 février 2022 ; DEFI CUP Départemental Féminin ouvert au U15F et U18F, stade de la Lauvette à Nice ;

17 et 18 juin 2022 : AG d'été de la FFF à Nice ;

25 juin 2022 : AG d'été de la Ligue de Méditerranée de Football.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,
E. DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
F. MAGGI.